



Les retombées d'une gestion approximative

Selon des sources crédibles, le premier responsable du secteur de l'enseignement supérieur s'apprête, ces jours-ci, à opérer un changement à la tête de l'Office national des œuvres universitaires. Il semblerait que l'actuel DG de cet établissement, dont l'intérim a expiré, a de sérieux soucis dans sa gestion et dans la conduite de la nouvelle politique prônée par le ministre, en matière d'œuvres universitaires. L'actuel directeur des œuvres universitaires de Blida 1, qui a l'appui et le soutien des premiers dirigeants du parti FLN, est pressenti pour occuper ce poste.



Loin des slogans

Zouheir Ait Mouhoub

Difficile de demander à ceux responsables d'avoir érigé la corruption en mode de gouvernance et le plagiat en modèle de réussite de les combattre aujourd'hui. Ces mêmes dispensateurs de diplômes de complaisance à des responsables politiques en poste ou dans les administrations publiques ne peuvent jouir d'une légitimité suffisante pour mener ce combat. Difficile aussi de demander à ceux qui pistonnent leur enfants et proches pour le passage au niveau supérieur de s'affranchir des anciennes pratiques et de se saisir de cette lutte.

Les habitudes sont tellement ancrées dans l'esprit de ceux-là mêmes qui président aux destinées de l'université qu'il serait quasi impossible d'inverser les rôles tant ils sont seuls responsables de la déliquescence et de l'abîme dans lequel se trouve l'université algérienne aujourd'hui. Bien que cette rentrée universitaire porte le signe de «la lutte contre le plagiat» annoncée en grande pompe par Tahar Hadjar, le ministre de l'Enseignement supérieur, rien n'indique que le combat sera mené sans encombre et sans résistance. Tahar Hadjar, s'il est peut-être animé de bonnes intentions, sait mieux que quiconque – en tant qu'ancien recteur de l'université d'Alger 2 – que ce n'est guère une mince affaire. S'attaquer à cette grosse «machine à production de la triche» nécessite une réelle volonté politique. Et pour mener bataille, le combat ne peut s'accommoder des responsables de l'échec. Même s'ils sont conditionnés par un nouveau dispositif juridique, puisque des lois dissuasives existaient déjà. Il s'agit de morale, d'éthique et de probité intellectuelle dont il est question et non d'un mal dont le palliatif est à chercher dans les laboratoires. Le remède se trouve plutôt dans le choix du personnel dirigeant et encadrant. Seule la bonne gouvernance, avec ses modes de gestion transparents, peut annoncer les prémices de la véritable bataille contre les maux de l'université : élection de recteurs en lieu et place de la formule de désignation par la tutelle ; établissement d'un code d'éthique et de déontologie et installation de commissions en charge de son application et de la révocation, sans hésitation aucune, des contrevenants ; réactiver les jurys de délibération pour mieux évaluer les candidats ; mettre fin à l'hégémonie de l'administration dans la gestion de la chose universitaire et la carrière des enseignants ; enfin, bannir toute forme de clanisme, de népotisme et de régionalisme tels sont les véritables sacerdoce à endosser par des décideurs courageux. Car l'enjeu est immense. Il s'agit tout bonnement de la réforme de l'Etat et de la refonte de l'université qui doit être au cœur des préoccupations et des priorités. L'université ne peut plus continuer à produire de faux docteurs, de faux professeurs, de faux ingénieurs et de faux cadres. Son délitement est inéluctablement synonyme de l'échec d'une nation.

Lutte contre le plagiat | Au-delà de l'opération de com'

La lutte contre le plagiat est le nouveau cheval de bataille chevauché par le ministre de l'Enseignement supérieur. Dès l'entame de l'année universitaire 2016/2017, le département de Tahar Hadjar affiche sa volonté de lutter contre ce fléau. Mais mener une bataille pour l'honnêteté intellectuelle nécessite plus que des textes de loi ou des opérations de communication.

Lutte contre le plagiat de communication.



P Samir Azzoug
sazzoug@elwatan.com

our l'année universitaire 2016/2017, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique affiche son ambition de lutter contre la malhonnêteté intellectuelle. Le 18 septembre, le ministre de l'Enseignement supérieur, Tahar Hadjar, a inauguré le cours inaugural de l'année universitaire sur la thématique de la lutte contre le plagiat. La conférence, qui s'est tenue à l'université de Biskra, sera retransmise en direct et en streaming dans toutes les universités du pays. Sans donner un blanc-seing à l'action, notonstoutefois, le progrès en termes de communication institutionnelle, qu'il s'agisse d'articles ou de conférences, est disponible dans des places pédagogiques et des repas à distribuer aux étudiants, mais sur une problématique qui mine l'Université en particulier, et la société en général. Comme pour toute valeur sociale, la quantification de l'ampleur et des conséquences de la malhonnêteté intellectuelle dans les établissements d'enseignement supérieur est très difficile à établir. Même si un grand nombre d'acteurs et d'observateurs n'ont eu de cesse de dénoncer des pratiques indignes du monde universitaire / absence d'études académiques empêché d'avoir une idée exhaustive sur le phénomène. Toutefois, le manque de confiance affichée par la société et le secteur socioéconomique à l'égard des diplômés du supérieur est un signe révélateur. Il y a actuellement, dans tous les établissements universitaires, un système de tricherie systématique et cela est carrément intégré dans la formation des étudiants d'une manière vicieuse, assène Abderrezak Dourari, professeur de sciences du langage à l'univer-

sité d'Alger 2. Le directeur du Centre national pédagogique de l'enseignement de tamazight va encore plus loin en dénonçant une volonté délibérée de causer l'effondrement de l'Etat. « Les enseignants ont plus confiance aux diplômés. Ils savent que des diplômes de complaisance sont distribués. Lorsque des médecins, des avocats et des juges trichent pour obtenir leurs diplômes, c'est l'Etat tout entier qui risquent de s'affondrer par manque de compétences », dénonce-t-il. Ainsi, le constat établi par le professeur Dourari et partagé par nombre d'universitaires est affligeant. De son côté, le directeur général de l'enseignement et de la formation supérieure, sans minimiser le fléau, tente toutefois de relativiser. « Nous avons tous vu des cas flagrants et avérés de plagiat qui ont défrayé la chronique. Mais, il y a eu très peu de délits constatés réellement », assure Noureddine Ghoulali. « Mais, le plagiat est un drame. C'est tellement grave comme faute, qu'un seul cas suffirait pour motiver une telle réglementation », insiste-t-il pour motiver la promulgation de l'arrêté n°933 du 28 juillet 2016 fixant les règles relatives à la prévention et à la lutte contre le plagiat. Brassant larges dans l'éventail de la malhonnêteté, l'article 3 du dit texte définit en détail les différentes formes du vol scientifique. « Ausens du présent arrêté, il est entendu que le plagiat, tout travail établi par l'étudiant, l'enseignant-chercheur, l'enseignant-chercheur hospitalo-universitaire, le chercheur permanent ou quiconque participe à un acte de falsification de résultats ou de fraude revendiqués dans les travaux scientifiques ou dans n'importe quelle autre publication scientifique ou pédagogique, y est-il stipulé. Dans le même article, 13 actes considérés comme différentes formes de plagiat sont répertoriés, tels : la cita-

tion ou la formulation totale ou partielle des idées ou d'information, de données, d'arguments ou autres sans la mention des sources ; la traduction complète ou partielle sans la mention du traducteur et de sa source ; l'inscription par l'enseignant-chercheur ou toute autre personne de son nom dans un travail de recherche ou dans un autre travail scientifique sans participer à son élaboration ; confier par l'enseignant-chercheur ou toute autre personne la réalisation de travaux scientifiques à des étudiants ou à d'autres personnes pour les admettre dans un projet de recherche ou la réalisation d'un ouvrage scientifique, d'une publication pédagogique ou d'un rapport scientifique ; l'utilisation par l'enseignant-chercheur de travaux de ses étudiants et leurs mémoires comme communication lors de séminaires ou pour la publication d'articles scientifiques ou en coreporter les noms d'experts en qualité de membres de comités scientifiques de séminaires nationaux et internationaux ou de comités scientifiques de revues périodiques sans leur avis et leur engagement écrit et sans leur participation effective aux travaux de ses comités. L'arrêté, dèsormais texte de référence de la lutte contre le plagiat, oblige par ailleurs les établissements universitaires à mener des opérations de sensibilisation ainsi que l'institution de bases de données numérisées de tous les travaux scientifiques

Abderrezak Dourari. Professeur de sciences du langage et directeur du Centre national pédagogique et linguistique de l'enseignement de tamazight

“ Il faut remettre le critère de compétence en première ligne des nominations dans le système de commandement

Samir Azzoug
sazzoug@elwatan.com

Le ministère de l'enseignement supérieur mène, ces dernières semaines, des actions de sensibilisation pour lutter contre le plagiat. Un nouvel arrêté a même été édité en juillet dernier. Presentez-vous une réelle volonté d'éradiquer ce fléau ?

On est passés à la tranchée dans les coups de communication juste pour dire qu'on lutte contre un phénomène. Une telle décision ne devrait pas relever du ministère de l'enseignement supérieur mais de l'université elle-même. Si les responsables des universités : recteurs, doyens, chefs de départements et autres arrivent pas à imposer une certaine honnêteté intellectuelle dans leur établissement, c'est que tout le chaînon de commandement est tout entier incompetent. On est aujourd'hui dans une société qui ne fait pas confiance dans ses diplômés. Les médecins trichent pour avoir leurs diplômes, les avocats trichent

et les juges aussi. On distribue des diplômes de complaisance aux membres du réseau et aux amis. Il faut savoir que l'université est un secteur stratégique et ultrasensible. C'est l'effondrement de l'Etat qui peut être causé par ces pratiques.

Est-ce qu'un nouveau texte de loi suffit pour éradiquer le plagiat ? Avant cet arrêté (n°933 du 28 juillet 2016) la législation contenait déjà certaines dispositions importantes de lutte. Il y est bien stipulé que l'acte de constitution d'un jury de délibération pour vérifier les notes et les travaux scientifiques. Mais ces jurys sont très suspensifs et prennent très longtemps. Il y a bien une circulaire qui organise le jury et définit les critères de son président qui doit être le plus ancien et le plus gradé de l'établissement. Chaque enseignant devait vérifier les notes et les travaux de ses étudiants. Mais aujourd'hui, les notes sont envoyées directement aux secrétaires et la plupart des jurys ne siègent pas ce qui conduit à la fraude de notes dans les universités. Il y a actuellement, dans tous les

établissements un système de tricherie systématique. Etc. est intégré dans la formation des étudiants d'une manière vicieuse. En plus, la masse des étudiants en post-graduation est tellement importante qu'il n'y a jamais assez de jurys de qualité pour participer aux jurys de délibération. Et les jurys des soutenances n'ont jamais compté des règles qui exigent entre autres des pré-lectures, la présence d'enseignants de la spécialité et même que les membres de la même spécialité venus d'autres universités. Mais cela n'est jamais appliqué.

Mais pourquoi ces règles ne sont pas respectées ? Cela est d'abord à cause des règles de nomination du commandement de l'université. A la mise en place des recteurs, doyens, chefs de départements et autres n'obéit pas aux critères de compétence et d'honnêteté. C'est même inversement proportionnel et le recteur est pas le meilleur élément de l'université, loin de là. Pour être nommé, il faut marcher dans les basses combes et sur les décombes

de l'Etat. Il faut distribuer des notes et des diplômes de complaisance. On ne nommera jamais un vrai recteur, sérieux et avec des prérogatives sérieuses. Pour les saluts de l'université et une lutte efficace contre le plagiat, il faut remettre le critère de compétence en première ligne des nominations de tout le système de commandement.

Dans le nouvel arrêté, le ministère de l'enseignement supérieur, serait-ce efficace ?

Il faut savoir que cet outil, le logiciel anti-plagiat, exige la numérisation de tous les textes universitaires. Il ne fait que comparer les bouts de textes avec ce qui a déjà été numérisé dans la base de données. Mais ce travail de numérisation n'a pas été fait par le Cest, donc ça quoi servirait le logiciel s'il n'a pas cette bibliothèque de données. C'est donc, de la poudre aux yeux.

Plagiat | Au-delà de l'opération



et des mémoires de fin d'études. Il est aussi institué l'obligation de créer un nouveau de chaque établissement un conseil d'éthique et de déontologie de la profession universitaire constitué de 10 membres de différentes disciplines choisis d'après leur intégrité scientifique. Le cursus académique et scientifique est le grade. Le conseil en question aura pour principale mission « l'examen de toutes les saisines d'acte de plagiat et de procéder à toute enquête nécessaire ». Pour ce qui est de la dénonciation de tout acte de plagiat, l'article 160u prévoit à toute personne de notifier cette malhonneté à « responsable de l'unité d'enseignement et de recherche par le biais d'un rapport écrit et détaillé accompagné de documents justificatifs et des preuves concrètes ». S'agissant des sanctions prévues par le texte de loi, les tricheurs risquent l'annulation de la soutenance ou le retrait du titre acquis pour les étudiants et le retrait du titre ou de la publication pour les enseignants chercheurs. A la faveur de l'arrêté 933, l'on constate déjà la prise de conscience des recteurs de l'ampleur et des diverses formes qu'a prises la malhonneté intellectuelle dans les établissements du supérieur. Le ministère de l'Enseignement supérieur qui prend apparemment l'engagement de lutter contre ce fléau, semble connaître tous les visages de ce secteur et engage plusieurs actions de sensibilisation à tous les niveaux. Mais cela pourra-t-il suffire ? » On

est passé maître dans les coups de communications juste pour dire qu'on lutte contre un phénomène. Une telle décision (lutte contre le plagiat) ne devrait pas relever du ministère (de l'Enseignement supérieur) mais de l'Université elle-même. Si les responsables des universités : recteurs, doyens, chefs de département et autres n'arrivent pas à imposer une certaine honnêteté intellectuelle dans leur établissement, c'est qu'il y a une chaîne de commandement : ou bien incom pétente, juge le professeur Dourari. Pour ce dernier, lutter contre la malhonneté intellectuelle devrait commencer par le bon choix de la chaîne de commandement des établissements universitaires. (La malhonneté) est d'abord due aux règles de nomination du commandement de l'université. La mise en place des recteurs, doyens, chefs de département et autres n'obéit pas aux critères de compétence et d'honnêteté. C'est même inversement proportionnel : le recteur n'est pas le meilleur élément de l'université, loin de là. Pour être nommé, il faut marcher dans les basses combines et sur les décombres de l'Etat. Il faut savoir aussi distribuer des notes et des diplômes de complaisance, dénonce-t-il.

Ghouali Nouredine, Directeur général des enseignements et de la formation au ministère de l'Enseignement supérieur

Pour plus d'efficacité, il faut l'implication sérieuse des encadreurs

Le cours inaugural de l'année universitaire sur la problématique du plagiat. La conférence qui aura lieu à l'université de Biskra sera diffusée en direct en streaming dans toutes les universités du pays. Il y aura également beaucoup d'actions de sensibilisation sur le sujet tout au long de l'année. Des cours obligatoires sur la problématique seront dispensés aux étudiants doctorants de première année. Des formations complémentaires sur comment se faire un travail scientifique et les techniques de rédaction seront assurées pour éviter de tomber dans le piège. Car, il faut savoir que beaucoup de cas de plagiat sont passés inaperçus à cause de mauvaises intentions mais surtout à cause d'un manque de sensibilisation et d'information.

La détection du plagiat se fera-t-elle de manière systématique ? Y aura-t-il l'installation de logiciels de détection dans les universités ?

Dans certaines universités, des vérifications sommaires sont effectuées. Mais il faudrait le faire d'une manière plus systématique et plus professionnelle. Il y a des techniques simples pour détecter le plagiat. Mais pour

une meilleure efficacité, il faut une implication sérieuse des encadreurs. Tout le monde et à tous les niveaux, doit se sentir concerné par cette lutte. Et tout le monde en est averti.

Pensez-vous qu'un texte de loi suffit pour mettre un terme à ce phénomène ? Le recours au plagiat n'est-il pas aussi dû au manque de débouchés et à la dévalorisation du travail scientifique ?

Tout travail mérité d'être pris en considération. Il faut que les travaux (thèses, mémoires, publications) soient automatiquement intégrés dans les circuits d'information et bénéficient d'une franche visibilité. D'ailleurs, il est désormais exigé des étudiants de diffuser le résumé de leur travail sur les portails des universités avant la soutenance. Ils doivent mettre en avant le travail en repertoriant les mots-clés et une synthèse du mémoire.

Le 28 juillet, un arrêté (n°933) fixant les règles relatives à la prévention et la lutte contre le plagiat a été promulgué. Y a-t-il eu au préalable une étude sur l'ampleur du phénomène ?

Le constat est fait. Nous avons tous noté des cas flagrants et avérés de plagiat qui ont défrayé la chronique. Il y a eu très peu de délits constatés réellement. Mais, le plagiat est un drame. C'est tellement grave comme faute, qu'un seul cas suffirait pour motiver un tel règlementation. Et vous savez bien qu'arrêté, il prend en considération toutes les tenants et aboutissants de la problématique. Le texte est vraiment complet et le plagiat est bien défini.

Il semble que cette année, les responsables de l'université veulent réellement lutter contre ce phénomène...

Je vous informe déjà que le 18 septembre prochain, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique a nommé

ERASMUS

Ce qu'étudier à l'étranger m'apporte

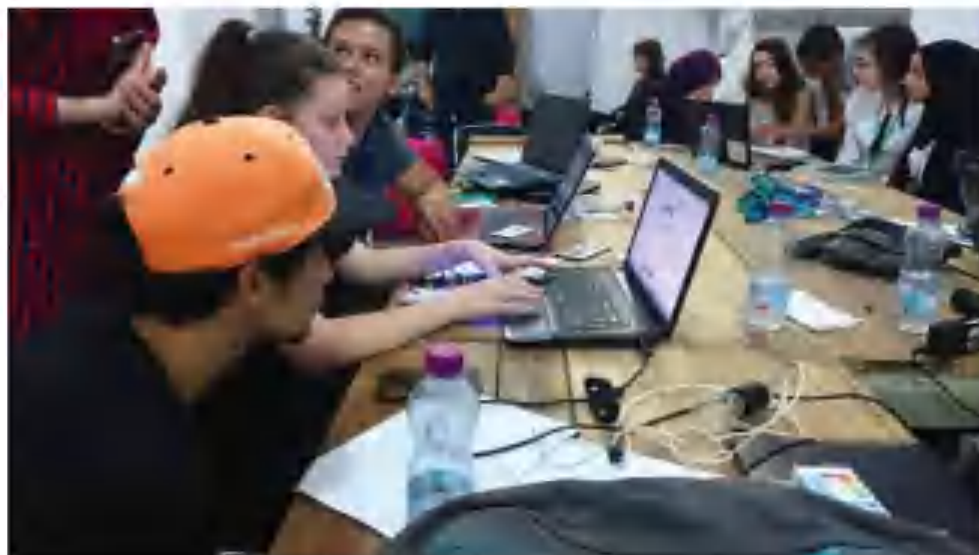
Rome. Rêda Merida

Il m'arrive encore de me revoir marchant sur le tarmac de l'aéroport en direction de mon avion, traînant ma valise et mon sac à dos, complètement sonné par la charge émotionnelle des étreintes et des larmes de mes proches quelques heures plus tôt. Confus également à cause des tentatives de découragement de certains d'entre eux : « t'es trop jeune », « les études en France sont très difficiles » ou encore « il fait trop froid là-bas, tu ne supporteras jamais... ». Tout était bon pour essayer de me convaincre d'abandonner mon projet et de poursuivre mes études supérieures en Algérie, du moins la licence. En effet, le baccalauréat dans une poche et le visa d'étude dans l'autre, j'étais sur le

point de quitter Alger pour Lille pour entamer des études supérieures en sciences politiques. Le désir d'étudier à l'étranger est le fruit d'une frustration, l'envie d'aventure et de voyages et le souhait d'étudier les sciences politiques, une spécialité pauvre et méprisée en Algérie. Malgré l'intense charge de travail, les horaires tardifs, des cours qui m'étaient jusque-là inconnus, ma première année à l'université s'est passée sans grande difficulté. Outre l'aspect académique, l'intérêt d'étudier à l'étranger est tout autre. En effet, la formation que nous offre la vie quotidienne est bien plus riche ; s'occuper de la paperasse administrative (et Dieu sait combien elle est lourde), chercher un logement, gérer un budget, des imprévus et le stress accessoirement, aucune université ne nous apprend tout cela. Durant cette première année, je n'ai cessé de m'ouvrir sur le monde ; en plus d'être entouré par des étudiants de toutes les nationalités sur les bords de l'université, j'ai fait en sorte de bien profiter de l'espace Schengen, où j'étais désormais résident pour visiter un pays européen par mois. Des paysages à couper le souffle, des gens intéressants, des discussions longues et vigoureuses... C'est indéniablement le meilleur challenge que je me suis lancé !

La deuxième année en France fut plus sereine puisque mes repères et habitudes dans la ville étaient pris et mon espace de confort était bien délimité, un espace de confort que j'ai vite abandonné. En effet, j'ai été sélectionné par mon université française pour aller étudier à l'étranger dans le cadre d'un échange académique. C'est avec beaucoup de motivation que j'ai entrepris toutes les démarches pour mon transfert à Rome, où je m'étais pour une année d'études. Une année durant laquelle je découvrais un nouveau système d'enseignement et de nouvelles disciplines, la lutte anti-mafia et le terrorisme par exemple, un domaine dans lequel l'Italie possède une expertise reconnue mondialement. Au final, je suis convaincu que cette expérience peut littéralement et définitivement changer l'être humain, positivement bien sûr. Il s'émancipe, s'ouvre sur autrui, apprend à s'adapter à toutes les situations, gagne en indépendance et fera du monde sa patrie. Tout cela ne peut qu'être propice à l'épanouissement personnel. Partez !

Faire ressortir le plein potentiel des jeunes participants dans le domaine des nouvelles technologies, tel était l'objectif du programme de formation réalisé par Sylabs autour du thème Sylabs Youth Academy, les 30 et 31 août. L'événement a permis aux candidats sélectionnés d'échanger librement avec les formateurs et d'exhiber leur savoir-faire dans le domaine technologique.



Sylabs Youth Academy | La capacité d'innover est ancrée en chaque personne

Assis droits sur leur chaise, les yeux rivés sur le formateur qui leur enseigne les différentes techniques de l'informatique, une trentaine de jeunes, venus de différentes wilayas, ont participé, les 30 et 31 août, aux deux journées d'initiation aux différentes technologies organisées par Sylabs et placée sous le thème de «Sylabs Youth Academy». En effet, dans cet espace abreuvé d'esprits innovateurs et avides d'apprentissage, les participants ont de quoi générer un climat de création et d'échanges de connaissances dans le domaine des nouvelles technologies. Abdellah Mallek, fondateur du Sylabs, l'entreprise qui se veut un espace de création à l'algérienne, explique le principe de ces deux journées d'initiation. Faisant l'aller-retour entre le groupe qui suit un cours dispensé par un jeune formateur et les groupes de candidats affairés devant leurs machines pour exécuter les exercices imposés par les organisateurs, Abdellah explique : «Nous avons réalisé un programme de deux jours en essayant de toucher un maximum de domaines de technologie, entre autres, la programmation, l'impression 3D et la réalité virtuelle. Nous avons eu également la chance de faire participer des spécialistes venus de l'étranger travaillant dans ce domaine, à l'instar du D Riyadh Baghdadi, chercheur en informatique au prestigieux MIT». Selon les organisateurs, près d'une centaine de jeunes férus de technologie ont bénéficié de la formation dispensée par Sylabs. Mallek se dit impressionné par la motivation des participants et la passion qu'ils accordent au domaine. «Ils ont des connaissances de base en la matière. Ces jeunes ont juste besoin d'accompagnement pour pouvoir aller plus loin», s'en réjouit-il. Pour ce qui est de la sélection des participants pour ces journées d'initiation, les organisateurs ont effectué un tri sur 500 candidatures. L'analyse des profils était donc centrée sur deux points principaux, qui sont la passion du candidat et le niveau d'études. «Nous avons sélectionné 90 participants, qui ont entre 16 et 19

ans. L'équipe a surtout essayé de faire participer des jeunes qui ont le même niveau», explique Abdellah Mallek. En fait, l'objectif de cet événement rejoint celui de Sylabs, qui consiste à «faire savoir à ces jeunes que la technologie n'a pas été conçue uniquement pour être consommée, elle est aussi un outil de création et d'innovation.» Comme l'explique si bien l'organisateur. Allant plus loin dans son argumentaire, Mallek met en rapport l'apport des nouvelles technologies à la croissance économique : «Si l'on parle de croissance et de diversification économique, il est important de savoir que l'apport des nouvelles technologies demeure crucial. Il est donc nécessaire de former une nouvelle génération capable de créer et d'innover, et c'est cela l'objectif de ces journées d'initiation». Sans cacher sa vocation commerciale, le fondateur, en expliquant que Sylabs est aussi une entreprise à but lucratif, le jeune Mallek revendique la volonté de «propager la technologie sur la masse». «On accompagne ceux qui ont un potentiel. On souhaite créer ce qu'on appelle un écosystème impliquant toutes les parties prenantes. Cela part du gouvernement, des universités, des incubateurs et de la société aussi. Et c'est toute une culture qui doit être instaurée», prône-t-il.

EXHIBER LE SAVOIR-FAIRE

Réunis autour d'une table, plusieurs groupes d'étudiants, constitués chacun de cinq personnes, ont eu l'opportunité de s'impliquer dans la réalisation de différents projets challenge à travers différents ateliers. Selon Chetoui Sofiane, l'un des organisateurs de l'événement et étudiant en cinquième année d'électronique à l'Ecole nationale polytechnique d'Alger, le programme est une occasion pour les participants d'exhiber leur savoir-faire et leur ingéniosité dans le domaine des nouvelles technologies. «Les candidats et les formateurs peuvent, les uns comme les autres, tirer profit de ce programme riche en activités. Cela leur permet non seulement d'apprendre différentes technologies, mais également mettre la main à la pâte. Car il

faut savoir que la capacité d'innover est ancrée dans chaque personne», s'exprime fièrement Sofiane qui surveille de près l'avancement des projets conférés aux participants. Le jeune homme explique par ailleurs que le programme est divisé en trois parties. «En deux jours, les candidats sélectionnés ont eu la possibilité de connaître les différents aspects de la technologie moderne allant de la programmation au développement d'applications jusqu'à la réalisation des projets», instruit-il. La première partie du programme Sylabs Youth Academy concerne l'initiation à la programmation. «Pour arriver à expliquer cela aux jeunes participants, On a préféré leur apprendre le concept de la programmation par la pratique. Pour cela, nous avons mis à leur disposition une carte de développement dénommée Arduino (plate-

forme de prototypage constituée d'une carte électronique et d'un environnement de programmation, permettant de construire des objets interactifs ndr) très connue dans le domaine technologique», développe l'étudiant de l'ENP. En effet, les participants ont eu l'opportunité de créer à partir de cette carte, différents programmes et tester in situ les applications développées. La deuxième partie était axée sur le développement d'applications. Ce dernier a donné l'occasion aux participants de découvrir la plateforme App Inventor, créée par la firme Google et l'institut MIT. «Le rôle de cette plateforme en ligne est de développer des applications smartphone sous Android de façon très simple», précise Sofiane, avant d'ajouter : «Le plus ingénieux dans cette plateforme est que l'utilisateur n'a nullement besoin de maîtriser le langage de programmation. Il



Légende



Cette rentrée universitaire verra le renforcement de la relation université-entreprise pour une meilleure insertion professionnelle des diplômés. Cela consiste à proposer le montage de nouvelles formations et parcours qui seront déclinés en compétences et métiers.

Université Frères Mentouri | Cap sur les MOOC et les énergies renouvelables

Constantine- Naïma Djekhar-
ndjekhar@elwatan.com

Il y aura quelques nouveautés pour la rentrée universitaire 2016/2017 à l'université Frères Mentouri (UMC) ou Constantine 1. Du MOOC, de la technologie, de l'écologie et de l'éthique, entre-autres. La cérémonie solennelle pour cette rentrée se fera sous le signe des « technologies des énergies renouvelables et société du futur ». D'où l'installation d'un MOOC (massive open online course) qui se traduit littéralement par cours en ligne ouvert et massif, dédié aux énergies renouvelables. Ces perspectives d'avenir qui constituent un cheminement vers une agriculture et une industrie productives, mais soucieuses de la sauvegarde de l'environnement et le bien-être de l'homme, se frayent progressivement une place dans le cursus universitaire. A l'université Constantine 1, les séminaires autour du sujet, ainsi que les clubs de même acabit y foisonnent et agissent. Dans cette optique, il est aussi question du renforcement de la relation université-entreprise pour une meilleure insertion professionnelle des diplômés. « Cette stratégie consiste à proposer le montage de nouvelles formations et parcours qui seront déclinés en compétences et métiers », selon le rectorat. L'éventail de ces disciplines est assez étoffé, dont la logistique, les énergies renouvelables, la topographie, l'apiculture, la construction automobile et le soudage. Ces parcours sont élaborés en collaboration avec des universités internationales, particulièrement européennes. Le corollaire de ces cursus, qu'est la recherche, doit suivre impérativement la courbe des nouvelles approches pédagogiques pour assurer de meilleures formations et aboutir à résultats probants. L'UMC dispose de 68 laboratoires et 3 unités de recherche, en soutien à la formation doctorale dans toutes les filières dispensées. Dans ce volet, les 1700 enseignants-chercheurs assurent aussi l'encadrement des parcours des formations masters. Une nouvelle mission sera assignée à la recherche pour prendre en charge une filière stratégique économiquement et socialement, qui est celle du blé dur. « L'université Frères Mentouri, comme le secteur de l'agriculture de la wilaya de Constantine, disposent de beaucoup de moyens et de compétences pour entreprendre une dynamique de recherche sur le blé dur. A cet effet, tous les acteurs impliqués dans le domaine de la culture du blé dur au niveau de la wilaya de Constantine seront en conclave à la fin du mois de septembre 2016 pour élaborer un programme d'actions lié à la recherche sur cette céréale », a soutenu le rectorat. Dans cette dynamique, le secteur de l'agroalimentaire sera appuyé, dès cette année, par l'habilitation d'une



tion s'effectuera dans le courant du mois d'octobre prochain. S'agissant du volet encadrement, selon les responsables de l'université Constantine 1, « les 75 nouveaux enseignants auront à subir une formation et un accompagnement pédagogique universitaire, dont le contenu est défini par l'arrêté ministériel n°932 du 28 juillet 2016. Ce programme de formation sera suivi par l'organisation d'un séminaire sur l'ingénierie de formation, levier de l'employabilité ». Fait inédit pour cette rentrée 2016/2017. Une série de cours et de conférences seront organisés au profit des étudiants et des doctorants sur l'éthique des sciences et le plagiat. Le thème est d'actualité, puisque le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche scientifique a émis le 28 juillet dernier un arrêté, où les définitions et contours du plagiat sont définies, ainsi que les sanctions qui suivront dans les cas avérés de subtilisation des productions intégrales ou partielles d'autres chercheurs. La rentrée universitaire est aussi synonyme

nouvelle filière LMD et une nouvelle licence en « sciences et technologies alimentaires », qui viendront renforcer et diversifier les capacités de formation de l'Institut de l'alimentation, de la nutrition et de la technologie agroalimentaire (Inataa). Par ailleurs, il y aura l'ouverture d'un nouvel institut des sciences et techniques appliquées, qui dispensera dans un premier temps une licence professionnelle en « productive mécanique et industrialisation » de la filière génie mécanique. Outre l'installation du MOOC, les cours à distance toucheront une nouvelle formation Master professionnelle dans la spécialité Administration locale.

DES CHIFFRES INDICATEURS

L'année universitaire écoulée a vu la sortie de 7463 diplômés dans les 1^{er} et 2^e cycles et la soutenance de 163 diplômés dans le 3^e cycle (doctorat), ainsi que 84 diplômés en magistère. Pour celle de 2016/2017, elle accueillera 7402 nouveaux bacheliers inscrits sur un total de 7749 affectés, soit un pourcentage de 95,52 %. Les nouveaux bacheliers ont été orientés vers 15 filières d'inscription dont 6 à recrutement national (formations d'excellence). Le cursus universitaire sur l'ex-campus central se décline en 59 parcours de formations licence dans différents domaines et filières et 105 parcours mastère et une formation classique en sciences vétérinaires. Dès cette rentrée, il y aura l'organisation du concours pour l'accès à 29 offres de formation doctorale dans différents domaines et filières avec 115 postes qui seront ouverts à la rentrée universitaire. Le concours en ques-



Anouar Rahmani, étudiant en droit à l'université de Tipasa, auteur et blogueur, polémiste à sa manière, commentera chaque semaine dans les colonnes du supplément Étudiant l'actualité universitaire et étudiante. Sa chronique intitulée Mesmar Djoha, empruntée à la célèbre chronique Mesmar Dj'hadu du journaliste satirique Saïd Mekbel, assassiné en 1994 à Alger par les terroristes islamistes. Un hommage que Anouar tient à lui rendre. Connus pour sa défense des minorités et sa lutte pour l'égalité, Anouar, en porte-voix des étudiants, nous ferait part de son regard sur l'évolution de la société, les phénomènes constatés ici et là, notamment à l'université, et ce, sans tabou ni restriction. Il donnera libre cours à ses impressions, ses pensées. A travers Anouar, le cri des jeunes trouvera enfin une voix pour s'exprimer.

terme qui aura perdu son sens en Algérie que tout le monde cherche et dont personne ne sait de quoi il s'agit. Pourtant, il est là, quelque part parmi nous, en nous, et on arrive pas à le saisir.

Dès que la rédaction de l'Étudiant m'a proposé d'écrire pour le journal, j'ai été saisi d'excitation, submergé d'espoir, je me suis alors mis à m'imaginer « écrire, entouré par ces milliers d'étoiles qui s'illuminent dans mon clair obscur, chacune portant en elle des idées et beaucoup d'obsessions. Dans ces moments de réflexion intense, j'ai pensé alors à mon ami Hichem, avec qui j'ai de tout temps partagé la même classe à l'école, cet élève brillant en mathématiques, devenu aujourd'hui un accro de la drogue, victime de la situation sociale de sa famille. Il a tout fait pour rejoindre les rangs de la police ou de la Protection civile, s'engager dans l'armée, sans succès à cause d'une intervention chirurgicale d'appendicectomie. Solide comme un roc, Hichem avait l'habitude de résoudre des équations et des problèmes bien plus difficiles et compliqués que ce qu'il endure, il a fini par décrocher, sombrer dans le noir, perdre tout espoir et devenir, difficile de le dire : un drogué. J'ai aussi pensé à mon ami Hocine, cet autre jeune qui a abandonné son travail, laissé tomber tout derrière lui, même ses rêves les plus chers pour s'exiler en Suisse. Il a longtemps vécu et évolué dans sa terre de refuge avant de ressentir l'appel de sa patrie, l'odeur de sa terre natale et décidé de revenir retrouver la chaleur et l'affection de ses proches, lui l'orphelin, qui n'avait que les larmes de son pays pour le consoler. Cette même terre qui l'accueillera cadavre, assassiné dans sa maison à Bou Ismail, parce qu'il était homosexuel. Dans mes moments d'égarement, j'ai pensé à mon voisin, lui qui avait une belle situation financière, il avait de l'argent, des voitures, une grande

demeure, de quoi rêvent l'immense majorité de mes compatriotes. Il a tout laissé tomber et il décida comme beaucoup d'autres moins gâtés et lotis de prendre une embarcation de fortune pour rejoindre l'Europe « retrouver ma liberté et me réconcilier avec ma jeunesse, en Algérie la jeunesse est intello ».

Une toute autre pensée, cette fois bien particulière, va à mon amie Samia, honnie et bannie par sa famille car elle a perdu sa virginité et est tombée enceinte de son amoureux qui l'a aussitôt abandonnée et s'est réfugié en Italie pour refaire sa vie ailleurs, loin des regards et des pressions.

Samia a perdu espoir, vit dans les dédales d'Alger et se prostitue le soir pour subvenir à ses besoins et ceux de son enfant.

Mes pensées me hantent, parfois me perturbent, d'autres fois me troublent et me donnent espoir, même si je pense à Oussama qui n'a toujours pas trouvé de travail. A Lotfi, qui se débat avec ses problèmes de service militaire. Au drame de Abdellah, amputé des deux jambes suite à un accident tragique survenu en Allemagne, où il est parti poursuivre ses études. Aujourd'hui, il vit avec une pension d'invalidité de quelques sous, 4000 DA, une honte pour l'Algérie.

A cette jeunesse perdue dans l'ombre de mon frère étranglé jusqu'au cou par les dettes de l'Ansej, j'ai profondément pensé. Cette jeunesse qui n'a cherché qu'un boulot, un avenir, s'est vu vite rattrapée par le mirage d'une fortune désuète, d'un faux espoir vendu par les maîtres du moment.

Avec rage, j'ai pensé à un ami du monde virtuel, Rachid, arrêté par les services de sécurité pour un péché originel, pour un crime incomparable, inqualifiable, un crime extraordinaire, un crime pas comme les autres... celui d'avoir osé traduire le Coran en *darja*. Imaginez-vous ?

A cette Algérie des paradoxes et des contradictions, je refuse de penser qu'un demi-siècle après son indépendance, la femme, qui a tant donné pour son épanouissement, pour

voir sa terre enfin libérée, s'est vu vite enfermée, réduite à un semi-citoyen et peine à retrouver cette liberté pour laquelle, elle a ardemment combattu, cela parce que les dogmes ont fait d'elle un être secondaire, non complet. Elle est à nouveau massacrée par la horde islamiste terroriste et en a payé le prix le plus lourd. Malgré cela, elle résiste face aux fascismes religieux, au diktat des gardiens autoproclamés de la morale, au nom de l'unicité du culte religieux. Quelle obséquiosité ! Quelle ingratitude envers cette femme qui les a allaités, qui les a nourris et a combattu côte à côte pendant la Révolution.

Je refuse de penser que l'Algérie, ce grand corps malade dépourvu d'esprit, après tant de drames, de pleurs, ait toléré les terroristes au nom de la réconciliation nationale et qu'en lieu et place, elle livre guerre à ses écrivains, ses artistes, ses journalistes mais aussi aux minorités, que ce soit sexuelle, religieuse, culturelle ou autre. L'Algérie belle, jadis rebelle, fait fuir, hélas, aujourd'hui et n'arrive plus à offrir de l'espoir à ces jeunes.

Je voulais que mon premier article soit clair et sans détour, illuminé par une bougie d'espoir pour cette Algérie perdue quelque part dans mes rêves. L'Algérie, cette vaste terre à l'histoire ancestrale, cette Algérie plurielle, qui ne ressemble pas à celle où je vis aujourd'hui. Mon Algérie où tout le monde est libre, moderne. Une Algérie juste, qui donne les mêmes droits à tous ses citoyens sans discrimination, une Algérie qui se réconcilie avec les libertés individuelles, une Algérie qui respecte les droits de l'homme et le droit à la différence, une Algérie qui supporte la cohabitation et la coexistence entre ses habitants, et comme Martin Luther King, qui avait un rêve, moi aussi j'ai un rêve : un rêve et l'espoir.

Espoir

Anouar Rahmani

Voici donc mon premier article ! Quel bonheur d'écrire dans les colonnes d'El Watan, de surcroît le journal préféré de mon père, ce journal qui me donne l'espoir pour partager mes pensées, exprimer mes opinions avec les lecteurs, mes concitoyens. L'occasion aussi d'exprimer mon espoir qui manque cruellement dans ce pays, pourtant bien ensoleillé. Cet espoir qui me permet de garder mes capacités mentales et psychiques, que plusieurs jeunes de ma génération ont perdues, à cause de la bêtise humaine, celle de nos dirigeants politiques, doublée de celle des hommes de religion, pour qui l'espoir est synonyme d'apostasie. L'espoir pour certains est un terme poétique, pour les gens de mon acabit il s'agit d'un principe de vie, une corde de sécurité, un élixir de l'éternité. Un

Horizons



Salon national de la formation et des métiers d'avenir

Sous le haut patronage du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Sunflower Communication organisera, en partenariat avec l'université Saâd-Dahlab (Blida), le Salon national de la formation et des métiers d'avenir (Safem), du 19 au 23 sept 2016 au centre d'information territorial de la 1^{re} Région militaire, Chahid Mohamed-Madi, Bab Essebt (Blida).



CRASC

Le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle organisera, aujourd'hui à 14h, une conférence sur «les tribus et le tribalisme en Afrique», animée par le P^r Abdelwadoud Ould Cheikh.

ONZE MORTS DANS DES ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Un Aïd meurtrier sur les routes

L'hécatombe continue sur les routes. La fête de l'Aïd Adha a tourné au drame pour plusieurs familles. Onze personnes sont décédées et 26 autres ont été blessées durant la première journée de l'Aïd, selon un bilan de la Protection civile. L'accident le plus tragique a été enregistré dans la wilaya de Chlef où quatre personnes sont mortes sur le coup suite à une collision entre deux véhicules sur la RN 19 dans la commune d'Ouled Farès. L'excès de vitesse reste la cause principale de ses drames, malgré les campagnes de sensibilisation menées. Un dispositif spécial sécurité routière a été mis en place par la police et la gendarmerie à l'occasion de l'Aïd sur les routes. Par ailleurs, la veille de la fête a été également meurtrière sur les routes. Selon la même source, sept personnes sont décédées et 56 autres ont été blessées dans 11 accidents de la circulation. Les victimes rentraient chez elles pour passer l'Aïd en famille. D'autre part, les éléments de la Protection civile n'ont pas connu de répit durant les deux jours de l'Aïd. Rien que pour le premier jour, 2.057 interventions ont été menées, essentiellement dans des accidents de la circulation et domestiques, évacuations sanitaires, extinction de feux. Les pompiers de la wilaya de Tlemcen ont passé la matinée de l'Aïd à éteindre un feu déclaré dans une forêt. La journée d'hier a été également chargée pour ce corps. Les pompiers sont intervenus à Oran suite à une explosion d'une bouteille de gaz butane à la cité universitaire USTO. L'accident a causé des brûlures de 2° degré à deux personnes et des fractures à deux autres. A El Oued, au sud-est du pays, un incendie s'est déclaré dans une palmeraie.

■ Neïla B.

ORAN

Convention entre le Crasc et l'Unesco

Le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc) d'Oran vient de signer une convention avec la commission Unesco Algérie, visant à développer des activités scientifiques dans le domaine de l'éducation, a-t-on appris du directeur de cet établissement basé à Oran. Selon Belkacem Benzenine, cette convention, récemment signée avec la commission Unesco Algérie, dont la présidente est la ministre de l'Éducation nationale, Nouria Benghebrit, porte sur un programme d'activités scientifiques (études, enquêtes, colloques, conférences) et confirme l'intérêt déjà très prononcé du centre vis-à-vis de l'éducation. L'éducation figure ainsi en tête de liste parmi les axes prioritaires du Crasc pour la période 2016-2020, a-t-il ajouté. Plusieurs thèmes de colloques et d'études ont déjà été arrêtés, tels que «Le décrochage scolaire», «La violence dans le milieu scolaire», «L'approche par compétence» et «L'évaluation des programmes».

Il s'agirait, par ailleurs, de créer une chaire de l'éducation et une autre de l'alphabétisation, ainsi qu'un laboratoire de recherche au sein du Crasc, spécialisés dans les thématiques en rapport avec l'éducation, et d'une plateforme électronique de formation. Le Crasc participera, en outre, à la mise en place, à l'horizon 2017, d'un observatoire de l'éducation et de la formation qui sera implanté à Alger et dépendra des ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, avec notamment le lancement d'une enquête sur la formation.

EL MOUDJAHID

ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

Convention entre le Crasc et l'Unesco

Le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc) d'Oran vient de signer une convention avec la commission Unesco Algérie, visant à développer des activités scientifiques dans le domaine de l'éducation, a-t-on appris du directeur de cet établissement basé à Oran. Selon M. Belkacem Bezenine, cette convention, récemment signée avec commission Unesco Algérie, dont la présidente est la ministre de l'Education nationale M^{me} Nouria Benghebrit, porte sur un programme d'activités scientifiques (études, enquêtes, colloques, conférences.) et soulignera un intérêt déjà très prononcé du centre vis-à-vis de l'éducation, a-t-il noté. L'Education figure ainsi en tête de liste, parmi les axes prioritaires du Crasc pour la période 2016/2020, a-t-il ajouté. Plusieurs thèmes de colloques et d'études ont déjà été arrêtés, tels que "le décrochage scolaire", "la violence dans le milieu scolaire", "l'approche par compétence", "l'évaluation des programmes". Il s'agirait, par ailleurs, de créer une chaire de l'éducation et une autre de l'alphabétisation, ainsi que la création d'un laboratoire de recherche, au sein du Crasc, spécialisés dans les thématiques en rapport avec l'éducation et d'une plateforme électronique de formation. Le Crasc participera, en outre, à la mise en place, à l'horizon 2017, d'un observatoire de l'éducation et de la formation qui sera implanté à Alger et dépendra des ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Education nationale et de la Formation professionnelle, avec notamment le lancement d'une enquête sur la formation.

En collaboration avec le COA

Un doctorat intitulé par l'Ecole des HEC-Alger

L'École des hautes études commerciales (HEC-Alger) organise par le biais de son laboratoire Marketik et en collaboration avec le Comité olympique et sportif algérien (COA) un doctorat de type LMD intitulé "Management et marketing dans le sport" et dénommé "2MS", a annoncé dimanche l'instance olympique. "C'est pour la première fois qu'au sein de l'université algérienne une formation doctorale va s'intéresser à la gestion dans le domaine du sport à un tel niveau de recherche", a indiqué le COA. Le concours pour le recrutement de 6 doctorants aura lieu à l'École des hautes études commerciales dont le siège est situé à Koléa le 9 octobre prochain et comprendra deux épreuves écrites: marketing (dont une partie en anglais) et management, précise la

même source. "Plusieurs filières sont concernées par ce DLMD, ainsi les titulaires d'un Master en management, marketing et commerce international/affaires internationales de toutes les écoles et universités du pays pourront déposer leurs dossiers de candidature et 60 seulement d'entre eux seront retenus pour le concours par la commission de formation doctorale (...)", ajoute le COA. "Les six futurs doctorants auront tout l'appui logistique mais aussi scientifique du Comité olympique algérien pour traiter les différents aspects du sport en Algérie et dans le monde (olympisme, sponsoring, gestion des clubs professionnalisme dans le football, coût de la formation ainsi que de l'organisation des manifestations sportives régionales et internationales", a encore détaillé l'instance olympique.

63 nouvelles branches master à l'université de Mascara

LE MINISTÈRE de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a donné dernièrement son aval pour l'ouverture de 63 nouveaux postes de master au niveau de l'université Mustapha Stambouli de Mascara. La faculté des sciences et technologies et celle des sciences économiques ont bénéficié de plus de la moitié des postes, avec l'ouverture de 18 postes de master dans 12 filières dont celle de génie biomédical, les travaux publics, le génie de l'environnement, les matières mécaniques et autres. La faculté des sciences économiques a bénéficié, quant à elle, de 18 postes répartis en quatre filières, alors que celle des sciences de la nature et de la vie a vu l'ouverture de huit postes et cinq autres sont prévus pour la faculté de mathématiques et informatique. Les autres postes sont revenus aux départements de langue et de littérature arabes, des langues étrangères et des arts.

63 nouvelles branches master à l'université de Mascara

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a donné dernièrement son aval pour l'ouverture de 63 nouvelles postes de master au niveau de l'université Mustapha Stambouli de Mascara, a-t-on appris du directeur des études de cette institution. Le Dr Adnane Ahmed a souligné à l'APS, que la tutelle a donné son accord à toutes les propositions présentées par l'université de Mascara concernant l'ouverture des études de master et adopté 63 nouveaux de master au profit des licenciés en LMD et de licence classique au début de l'année universitaire. La faculté des sciences et technologies et celle des sciences économiques ont bénéficié de plus de la moitié des postes, avec l'ouverture de 18 postes de master dans 12 filières dont celle de génie biomédical, les travaux publics, le génie de l'environnement, les matières mécaniques et autres. La faculté des sciences économiques a bénéficié, quant à elle, de 18 postes



répartis en quatre filières alors que celle des sciences de la nature et de la vie a vu l'ouverture de huit postes et cinq autres sont prévus pour la faculté de mathématiques et informatique. Les autres postes sont revenus aux départements de langue et de littérature arabe, des langues étrangères et des arts. Par ailleurs, les cours de doctorats ont été habilités en génie des méthodes, en chimie et de génie

civil à la Faculté des sciences et des technologies. Quatre autres disciplines sont concernées par le doctorat à la Faculté des sciences exactes (chimie, physique, mathématiques et informatique), ont souligné les doyens des deux facultés.

L'Université Mustapha Stambouli accueillera pour cette nouvelle année universitaire, 26.200 étudiants dont 4.800 nouveaux inscrits.

8510 nouveaux inscrits à l'université

■ L'université Abderrahmane-Mira de Béjaïa accueillera, cette année, quelque 8 510 nouveaux bacheliers, a indiqué le vice-recteur chargé de la scolarité et de la formation supérieure, Hakim Aït Mokhtar. Ainsi, pour cette rentrée, l'université verra son effectif atteindre les 48 000 étudiants, alors que le nombre de sortants n'a été que de 4 500. Selon M. Aït Mokhtar, les nouveaux bacheliers sont orientés vers 17 filières ouvertes, réparties par ordre d'importance de leurs effectifs, comme suit : sciences économiques, de gestion et commerciales (1612) ; sciences et technologie (1401) ; sciences de la nature et de la vie (1114) ; mathématiques informatique (613), sciences sociales (594) ; droit

(554), sciences humaines (399) ; langues et littérature arabes (358) ; langue française (350) ; langue et culture amazighes (301) ; langue anglaise (251) ; sciences de la matière (221) ; sciences et techniques des activités physiques et sportives (200) ; hydraulique (200) ; médecine (158) ; architecture (148) et enfin, mathématiques (36). S'agissant des capacités d'accueil de l'université, le problème ne se posera pas car les structures d'accueil ont été renforcées par 4 100 nouvelles places avec l'ouverture du nouveau campus d'Amizour qui pourrait accueillir 11 000 à 12 000 étudiants. Néanmoins, la problématique est quelles facultés "émigreront" au campus d'Amizour ainsi qu'a celui d'El-Kseur? La question se pose avec acuité, tant le consensus n'est pas encore trouvé comme le prouve le procès-verbal de la réunion du conseil de direction élargi de l'université, tenu le lundi 20 juin. *"En l'absence d'une solution consensuelle à la question de l'utilisation des deux nouveaux campus, les représentants de la communauté universitaire (enseignants, étudiants et ATS), sollicitent l'intervention de la tutelle pour trancher la question et garantir les conditions nécessaires à la réussite de la rentrée universitaire 2016/2017"* lit-on dans ce communiqué.

A. HAMMOUCHE

SAÏDA

3597 bacheliers attendus à l'université

L'université Moulay Tahar se prépare comme à l'accoutumée à l'entame de la nouvelle année universitaire 2016-2017. Elle accueille cette année 3597 nouveaux inscrits dans un total de six facultés, parmi elles : lettres et langues étrangères, économie, sciences et droit. C'est ce que nous avons appris du vice recteur de la pédagogie de l'université, El Habib Mosbahi. Nous apprenons d'autre part que le chantier des 2000 places pédagogiques, dont les travaux ont débuté pourtant en 2009, accuse un sérieux retard et ne sera livré qu'en 2017. L'université Moulay Tahar comptait, l'année dernière (2015-2016), un total de 11 200 étudiants. Les sortants sont au nombre



de 3911, dont 1800 ont obtenu le diplôme de maîtrise. L'université de Saïda compte 700 enseignants permanents.

Sid Ahmed

ILS TIENDRONT UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE LUNDI PROCHAIN

La colère des professeurs hospitalo-universitaires

Le Syndicat national des enseignants chercheurs hospitalo-universitaires (Snechu) mobilise ses troupes. Le syndicat a appelé à une assemblée générale pour le lundi, 19 septembre, à Alger pour décider, entre autres, comment répondre à la dernière instruction du Premier ministre relative aux départs à la retraite. Quelle riposte choisiront les enseignants hospitalo-universitaires qui revendiquent un âge fixe pour le départ à la retraite ?

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - La menace de grève plane sur les centres hospitalo-universitaires. La dernière instruction du Premier ministre qui a décidé de repousser l'âge de la mise de fin de fonction de chef de service à 67 ans au lieu de 65 ans et la poursuite des activités de soins au-delà de 70 ans a soulevé la colère du Syndicat national des chercheurs hospitalo-universitaires. Ce dernier a décidé, à son tour, de ne pas rester les bras croisés.

Contestant, en particulier, le recul du gouvernement sur la décision des départs à la retraite à l'âge de 70 ans, les enseignants chercheurs hospitalo-universitaires ont décidé de riposter. Et c'est le lundi, 19 septembre, qu'ils vont choisir la forme de la riposte lors de leur assemblée générale qui se tiendra à l'amphithéâtre du CPMC, à Alger. «S'il faut aller vers une grève générale, nous irons vers une grève générale», a déjà soutenu la présidente du Syndicat national des chercheurs hospitalo-universitaires.

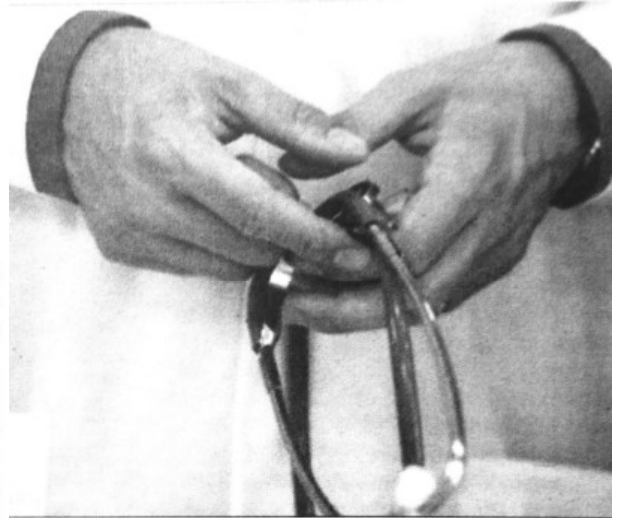
Le syndicat qui dénonce un revirement de situation se dit poignardé dans le dos. Puisqu'en mars dernier, le Premier ministre a répondu favorablement à la revendication du Snechu pour fixer un âge de départ à la retraite à 70 ans et une mise de fin de fonction de chef de service à 65 ans.

Le but étant de permettre à la nouvelle génération d'accéder aux postes supérieurs. Une génération âgée, d'ailleurs, pour la plupart de plus de 50 ans aujourd'hui et qui attendait depuis une trentaine d'années pour occuper des postes supérieurs.

Applaudie par le syndicat, la décision des départs à la retraite, et en particulier celle relative à céder les postes de chefferie de service, n'a pas été du goût de toute la cor-

poration. Puisqu'une partie des chefs de service ont qualifié la décision du Premier ministre d'une chasse aux sorcières.

Quatre mois plus tard, Sellal qui a reçu une délégation de chefs de service a tout de suite écarté sa précédente instruction pour publier une nouvelle décision, tombée comme un véritable coup de mas-



Retour aux mouvements de contestation ?

sue. Une gifle pour le Snechu qui était en pleine préparation du concours d'accès aux chefferies de service, prévu pour la fin de l'année en cours. D'ailleurs, le sort de ce concours est, à ce jour, incertain, selon le syndicat.

Environ 1 200 candidats devaient concourir pour 202 postes de chefferie de service. Aujourd'hui, le chiffre est réduit de presque de moitié. 110 postes seulement seront libérés d'ici le 23 septembre prochain.

En attendant, les activités de soins et de formation risquent de connaître une perturbation dans les jours à venir.

S. A.

■ Convention entre le CRASC d'Oran et l'UNESCO

Le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc) d'Oran vient de signer une convention avec la commission Unesco-Algérie dont la présidente est la ministre de l'Education, Nouria Benghebrit, visant à développer des activités scientifiques dans le domaine de l'éducation. Cette convention porte sur un programme d'activités scientifiques (études, enquêtes, colloques, conférences...). L'éducation figure en tête de liste parmi les axes prioritaires du Crasc pour la période 2016-2020. Plusieurs thèmes de colloques et d'études ont déjà été arrêtés tels que «le décrochage scolaire», «la violence dans le milieu scolaire», «l'approche par compétence», «l'évaluation des programmes»... Il s'agirait, par ailleurs, de créer une chaire de l'éducation et une autre de l'alphabétisation, ainsi qu'un laboratoire de recherche au sein du Crasc, spécialisés dans les thématiques en rapport avec l'éducation et d'une plateforme électronique de formation. Le Crasc participera, en outre, à la mise en place, à l'horizon 2017, d'un observatoire de l'éducation et de la formation qui sera implanté à Alger et dépendra des ministères de l'Enseignement supérieur, de l'Education nationale, et de la Formation professionnelle, avec notamment le lancement d'une enquête sur la formation.

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire
APPEL D'OFFRES N° 03/VRDPO/2016
« Equipements de 2000 places pédagogiques
7ème tranche Nouveau pôle Faculté
des Sciences Sociales et humaines
Université de Tlemcen »
N.I.F de l'université : 000413019019550

Conformément aux dispositions prévues à l'article 65 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics, l'université Abou-Bekr Belkaid de Tlemcen informe les soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offre ci-dessus référencé qu'à l'issue de l'évaluation des offres, les lots ont été attribués à :

Lot N°	Intitulé du lot	Soumissionnaire	Montant HT	Délai	Note technique	Note financière	Total	Classement
1	Mobilier pédagogique pour salles de cours	Sarl Saf Mob NIF : 099816000403992	3.315.700,00	05 jours	45	50	95	1
2	Mobilier pour amphithéâtre	Gama Meuble NIF : 000025006352018	4.028.000,00	04 jours	45	50	95	1
3	Mobilier pour salles de conférences	Palma Meuble NIF : 00042500659252	2.686.000,00	07 jours	50	46,45	96,45	1
4	Tableaux							Infructueux
5	Mobilier bois pour administration							Infructueux
6	Siègerie	Copie Reve NIF : 000135072329507	2.493.000,00	10 jours	43	50	93	1
7	Mobilier métallique de bureaux	Palma Meuble NIF : 00042500659252	1.890.000,00	05 jours	50	46,82	96,82	1
8	Mobilier métallique de bibliothèque	Gama Meuble NIF : 000025006352018	2.341.800,00	05 jours	45	50	95	1
9	Mobilier bois de bibliothèque	Gama Meuble NIF : 000025006352018	1.679.000,00	05 jours	45	50	95	1
10	Mobilier informatique	Palma Meuble NIF : 00042500659252	624.000,00	05 jours	50	50	100	1
11	F. et installation de matériel de reprographie	Copie Reve NIF : 000135072329507	2.297.530,00	10 jours	43	50	93	1
12	F. et installation de matériel audio visuel	Edson NIF : 099931010334843	2.920.000,00	50 jours	40	50	90	1
13	Equipement de communication							Infructueux
14	Matériel anti-incendie et de secours							Infructueux
15	Rideaux	Derkaoui NIF : 174130100972138	4.000.000,00	25 jours	42	50	92	1
16	Climatisation							Infructueux
17	Groupe électrogène	SBRB Energie NIF : 000916100324393	2.863.247,87	40 jours	36	50	86	1
18	Equipement pour salles informatique	Copie Reve NIF : 000135072329507	8.553.440,00	20 jours	39	50	89	1
19	Signalisation intérieure et extérieure							Infructueux
20	Mobilier pour hall d'accueil et attente							Infructueux
21	Equipement pour hall d'accueil et attente							Infructueux
22	Equipement pour infirmerie							Aucune offre
23	F. et installation de réseaux informatique							Aucune offre
24	F. d'équipement et logiciel RFID							Aucune offre

Tout recours éventuel doit être adressé à la commission des marchés compétente dans un délai de 10 jours à compter de la date de publication du présent avis et ce conformément à l'article 82 du décret présidentiel N°15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics. L'université Abou-Bekr Belkaid de Tlemcen invite les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de nos services au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter de la première publication de l'attribution provisoire. Pour les lots infructueux, la procédure sera relancée selon la réglementation en vigueur.